



**RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

RCMP-GRC
Bid Receiving/Réception des soumissions
Attention : Steve Lafontaine
Mail Stop/Arrêt postal 15
73 chemin Leikin drive
Ottawa (Ontario) K1A 0K2

All persons delivering mail, parcels and bids to the Mail Parcel and Screening Facility will be asked to provide government photo identification and a contact number as part of an enhanced security protocol.

Dans le cadre d'un protocole de sécurité amélioré, toute personne qui livre le courrier, les paquets et les soumissions à l'installation d'inspection du courrier et des colis devra désormais présenter une carte d'identité avec photo émise par le gouvernement et un numéro de téléphone.

**SOLICITATION
AMENDMENT**

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Commentaire : — Commentaries :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Title – Sujet Formation standard en premiers soins, en réanimation cardiorespiratoire (RCR) de niveau C et en défibrillation externe automatisée (DEA)		Date Le 30/04/2019
Solicitation No. – N° de l'invitation: 201804422/A		Amendment No. – No. de la modification: 08
Client Reference No. — No. De Référence du Client		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At/à :	1400	EDT(Eastern Daylight Time) HAE (heure avancée de l'Est)
On/le :	07/05/2019	
F.O.B. – F.A.B	GST – TPS	Duty – Droits
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services		
Directives :		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Steve Lafontaine		
Telephone No. – No. de téléphone 613-843-6306		Facsimile No. – No. de télécopieur
Delivery Required – Livraison exigée		Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :		
Telephone No. – No. de téléphone		Facsimile No. – No. de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature		Date



La présente modification vise à :

- répondre aux questions reçues pendant la période de soumission; et
- modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : Le critère O1 indique que « Le soumissionnaire doit prouver qu'il a l'autorisation du ministère du Travail (à la clôture de la soumission et pour toute la durée du contrat), conformément à la partie XVI du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* [RCSST] (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-304/index.html>), d'offrir des programmes de premiers soins. »
C'est la Croix-Rouge qui autorise les organismes de formation. Celle-ci est autorisée par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), et par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). Veuillez confirmer que l'autorisation de la Croix-Rouge est acceptable.

Réponse 1 : Voir la modification ci-dessous.

Question 2 : Le critère O2 indique que « Le soumissionnaire doit fournir la preuve que les formateurs sont accrédités par le ministère du Travail, conformément à la partie XVI du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* [RCSST] (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-304/index.html>) pour offrir des programmes de premiers soins. »
C'est la Croix-Rouge qui accorde l'accréditation aux formateurs. Celle-ci est autorisée par la CSPAAT et par RHDC. Veuillez confirmer que l'accréditation de la Croix-Rouge est acceptable.

Réponse 2 : Voir la modification ci-dessous.

MODIFICATIONS A L'INVITATION

1. À l'annexe D, Critères obligatoires, SUPPRIMER ENTIÈREMENT LES CRITÈRES O1 et O2 et INSÉRER :

N° du critère obligatoire	Critère	Satisfait	Non satisfait	Justification à l'appui
O1	Le soumissionnaire doit prouver qu'il a l'autorisation d'un organisme agréé (à la clôture de la soumission et pour toute la durée du contrat), conformément à la partie XVI du <i>Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail</i> [RCSST] (https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-304/index.html), d'offrir des programmes de premiers soins. Remarque : Tout organisme agréé dans les provinces ou les territoires pour offrir une formation en premiers soins est considéré comme un organisme agréé au fédéral.			



O2	<p>Le soumissionnaire doit fournir la preuve que les formateurs sont accrédités par un organisme agréé, conformément à la partie XVI du <i>Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail</i> [RCSST] (https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-304/index.html) pour offrir des programmes de premiers soins. Remarque : Tout organisme agréé dans les provinces ou les territoires pour offrir une formation en premiers soins est considéré comme un organisme agréé au fédéral.</p>			
----	---	--	--	--

2. À l'annexe A, Énoncé des travaux, SUPPRIMER entièrement les paragraphes 2.1.1 et 2.1.7, et INSÉRER :

« 2.1.1 Avoir l'autorisation d'un organisme agréé, conformément à la partie XVI du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* [RCSST] (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-86-304/index.html>), d'offrir des programmes de premiers soins [par. 16.12(2)];

Remarque : Tout organisme agréé dans les provinces ou les territoires pour offrir une formation en premiers soins est considéré comme un organisme agréé au fédéral. »

« 2.1.7 Fournir des formateurs accrédités par un organisme agréé conformément à la partie XVI du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*. »

3. À la modification n° 7 de la version anglaise de l'invitation, sur la page couverture, SUPPRIMER

**Amendment No.
N° de la modification**
004

et INSÉRER :

**Amendment No.
N° de la modification**
007

4. À la modification n° 7 de la version française de l'invitation, sur la page couverture, SUPPRIMER

**Amendment No.
N° de la modification**
006

et INSÉRER :

**Amendment No.
N° de la modification**
007

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.